MODELE DE LETTRE QU'UN TUTEUR/CURATEUR DOIT ADRESSER AU BAILLEUR DU PROTEGE EN RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION DANS LE CADRE D'UNE CURATELLE RENFORCEE OU D'UNE TUTELLE

Avertissement *: Ce modèle correspond à une situation supposée classique. Il a pour but de vous fournir un cadre réutilisable et de vous faire penser à certains besoins habituels. Lors de son utilisation vous êtes invité(e) à adapter ce modèle autant que nécessaire pour que votre courrier final tienne compte de toutes les particularités de votre situation.*

Mode d'emploi *:*

- *Remplacer les textes ou les pointillés entre crochets ([ ]) par les données personnelles*
- *Choisir parmi les textes énumérés séparés par des / (ex : Mr/Mme) celui qui est adapté à la situation*
- *Adapter le texte en fonction des particularités de la situation.*

Rappel sur les droits d'utilisation :
Les droits d'utilisation de ce document sont définis par les conditions générales d'utilisation du site TutelleAuQuotidien.fr. En utilisant ce document, vous reconnaissez avoir lu et accepté ces conditions.
En particulier ***les droits accordés à l'utilisateur le sont exclusivement pour un usage privé, à l'intérieur de ses locaux et pour ses besoins propres*** *à l'exclusion de toute forme de fourniture à des tiers, même à une société filiale ou un membre d'un groupement de droit ou de fait. Ils ne peuvent faire l'objet d'une sous licence, d'une cession ou d'un transfert par l'utilisateur, de quelque manière que ce soit, et à qui que ce soit. L'utilisateur s'engage à n'utiliser les informations que dans l'exécution normale de son activité à l'exclusion de la rediffusion, la remise en circulation ou la publication de celles-ci. Il ne pourra les adapter, les transférer, les dupliquer ou les revendre.*

M./Mme [Prénom NOM du tuteur/curateur]
[Adresse]
[Adresse]
Tel : [Téléphone]
Mél : [email]

A : […]
[…]
[…]

Le [Date du courrier]

Objet : Notification d'une mesure de tutelle/curatelle renforcée

Réf : M./Mme *[……]*

Bail/Apt/Dossier n° *[…n° de référence adaptée : le n° du bail ou de l'apt ou du dossier……]*

Madame, Monsieur,

Je soussigné, *[…NOM et Prénom du tuteur/curateur…],* demeurant à *[……Adresse du tuteur/curateur……]*, vous informe que par jugement en date du *[……]*, le Tribunal d'Instance de *[……]* m'a confié l'exercice d'une mesure de tutelle/curatelle renforcée au bénéfice de M./Mme *[…NOM et Prénom du majeur protégé…]*, votre locataire.

A ce titre vous trouverez ci-joint une copie du jugement ainsi qu'une copie de ma carte d'identité/passeport/carte de résident.

Je vous rappelle que, conformément au code civil dont certains extraits vous sont communiqués ci-joints :

- Je suis désormais votre interlocuteur pour la gestion courante du bail, en particulier les appels de loyer, quittances, et autres règlements.

Choisir le passage adéquat ci-dessous selon la nature de la mesure.
Pour une curatelle renforcée :

- **Aucune modification du contrat de bail ne peut être réalisée sans la signature conjointe de M./Mme [……] et de moi-même.**
- **Toute signification doit être faite à M./Mme [……] ET à moi-même.**

Pour une tutelle :

- **Toute correspondance contractuelle et toute signification doit m'être adressée**

Agissant en qualité de tuteur/curateur de M./Mme [……], je vous prie de bien vouloir :

- M'adresser à compter de ce jour tout courrier concernant le bail de M./Mme *[……]*
- Me communiquer une copie des documents suivants :
  - Contrat de bail
  - Etat des lieux d'entrée
  - Dernier décompte annuel de charges avec la répartition locataire/propriétaire
  - 3 dernières quittances de loyer

Modèle de document mis à disposition par TutelleAuQuotidien.fr

- M’indiquer la situation comptable de M./Mme *[……]* et me confirmer l’absence de litige ou de procédure en cours.
- M’indiquer si un prélèvement automatique ou un virement périodique est en place. Si ce n’est pas le cas, je vous prie de me fournir : un RIB de votre compte qui me permettra de mettre en place un virement périodique pour vous régler les loyers
- Me communiquer toute information que vous jugeriez utile dans l’intérêt de M./Mme *[……]* et pour faciliter la bonne gestion de son bail.

Je reste à votre disposition pour tout complément d’information.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature du tuteur/curateur]

Pièces jointes :

- Copie du jugement de mise sous tutelle/curatelle renforcée
- Copie de ma pièce d’identité

Pour information : extraits non exhaustifs du code civil concernant la curatelle renforcée (textes au 01/01/2009)

Art.467 *« La personne en curatelle ne peut, sans l’assistance du curateur, faire aucun acte qui, en cas de tutelle, requerrait une autorisation du juge ou du conseil de famille. Lors de la conclusion d’un acte écrit, l’assistance du curateur se manifeste par l’apposition de sa signature à côté de celle de la personne protégée.* ***A peine de nullité, toute signification faite à cette dernière l’est également au curateur.*** *»*

Art.472 *« Le juge peut également, à tout moment, ordonner une* ***curatelle renforcée. Dans ce cas, le curateur*** *perçoit seul les revenus de la personne en curatelle sur un compte ouvert au nom de cette dernière. Il* ***assure lui-même le règlement des dépenses auprès des tiers*** *et dépose l’excédent sur un compte laissé à la disposition de l’intéressé ou le verse entre ses mains.*
Sans préjudice des dispositions de l’article 459-2, le juge peut autoriser le curateur à conclure seul un bail d’habitation ou une convention d’hébergement assurant le logement de la personne protégée.[…] »

Pour information : extraits non exhaustifs du code civil concernant la tutelle (textes au 01/01/2009)

Art.108-3 *« **Le majeur en tutelle est domicilié chez son tuteur**. »*

Art. 473 *« Sous réserve des cas où la loi ou l’usage autorise la personne en tutelle à agir elle-même,* ***le tuteur la représente dans tous les actes de la vie civile.*** *Toutefois, le juge peut, dans le jugement d’ouverture ou ultérieurement, énumérer certains actes que la personne en tutelle aura la capacité de faire seule ou avec l’assistance du tuteur. »*

Art.474 *« La personne en tutelle est représentée dans les actes nécessaires à la gestion de son patrimoine dans les conditions et selon les modalités prévues au titre XII. »*

Art.475 *« **La personne en tutelle est représentée en justice par le tuteur**.[…] »*